

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION** n°23/2014**OBJET : FIXATION DES INDEMNITES POUR LE MAIRE ET LES
ADJOINTS**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 20
Excusés	: 3
Pouvoirs	: 2
Votants	: 22

SÉANCE DU 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi seize avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le huit avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Jean-Marc ISOARDO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames, Messieurs, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Erwann LE NEGRATE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, lors du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire d'autoriser l'ordonnateur à verser au Maire et aux Adjointes les indemnités afférentes à leurs fonctions selon l'article L 2123-20-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers municipaux d'autoriser le versement de ces indemnités à compter du 1^{er} avril 2014.

Monsieur le Maire précise que ces indemnités sont exprimées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 1015) et varie en fonction de la strate de population dans laquelle se situe la Commune (entre 1000 et 3499 habitants).

Pour une totale transparence, un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées doit être annexé à la présente, selon l'article L.2123-20-1,II, du Code Général des Collectivités Territoriales :

Fonction – Nom, Prénom	% de l'indice 1015	Montant brut mensuel (au 30 mars 2014)
MAIRE		
Emmanuel DELMOTTE	43	1634,62
ADJOINTS		
Emile BEZZONE	16,5	627,24
Christian GORACCI	16,5	627,24
Martine LIPUMA	16,5	627,24
Pierre BRANCATO	16,5	627,24
Laurence MARGAILLAN	16,5	627,24
Sylvie DAVILLER	16,5	627,24

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

PROPOSE le versement des indemnités au Maire et aux adjoints dans les conditions suivantes :

- pour le Maire : 43 % de l'indice 1015
- pour les adjoints : 16,5 % de l'indice 1015

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le